



Tranche Nature

Bulletin d'information n°24
Janvier 2025

Editorial

Ils savent. Nous savons.

L'année 2024 a connu trois COP (Conférences des Parties, pays de la Convention des Nations Unies):
COP biodiversité (n°16, Cali, Colombie, octobre),
COP climat (n°29, Bakou, Azerbadjan, novembre),
COP désertification (n°16, Riyad, Arabie saoudite, décembre).

Les résultats de ces grands sommets internationaux ont été jugés décevants par nombre d'observateurs et notamment par les grandes ONG de défense de l'environnement qui ont suivi les travaux.

Ces instances diplomatiques internationales ont le mérite d'exister : en effet, les enjeux concernent l'ensemble de l'humanité et les menaces qui pèsent sur tous doivent être traitées au niveau global.

Pendant les décisions prises ne peuvent qu'être de portée limitée quand les uns essaient de gagner du temps avant de transiger sur leur mode de consommation et les autres aspirent légitimement à rattraper leur retard en matière de bien être et de niveau de vie.

Si s'expriment encore quelques « climato sceptiques » qui nient les impacts délétères des activités humaines (je les soupçonne d'hypocrisie), nos dirigeants connaissent les conséquences sociales et environnementales des industries extractives, de l'utilisation intensive des sols, de l'artificialisation de l'espace etc. Mais ils sont souvent soumis à des groupes de pression puissants et confrontés à des injonctions contradictoires ; leur action n'est pas toujours lisible et peut sembler inefficace. **« On » sait ce qu'il faut faire mais personne ne sait comment faire.**

L'Union Européenne produit cependant des directives, qui doivent ensuite être transcrites en droit national, afin d'atténuer les effets des activités économiques sur le changement climatique et sur l'érosion de la biodiversité ; des aires protégées ont été créées, des espaces naturels restaurés. Les mesures prises, pour être socialement acceptées, doivent cependant trouver une cohérence politique.

Au niveau local, après bien des vicissitudes, le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin a pu voir le jour et les acteurs du territoire ont pu surmonter les conflits qui les opposaient.

C'est surtout individuellement que nous devons nous interroger sur nos modes de consommation et sur ce qu'il peut y avoir derrière nos achats (1): nous savons nous aussi.

Les activités de pleine nature, exercées pendant les vacances ou le week-end, sont souvent sources de plaisir, de bien être et favorables pour notre santé. Soyons alors attentifs à la flore et à la faune qui nous entourent. Les oiseaux, par exemple, nous ont vu bien avant que nous les voyons ; imaginons que chacun a une individualité, un caractère, une histoire, un territoire et que ses besoins, vivre et se reproduire, doivent être satisfaits par le milieu. Prenons conscience de notre appartenance à toute la trame du vivant et notre dépendance à une nature à ménager.

(1) Citons Coluche : « il suffit qu'on ne les achète plus, pour que ça ne se vende plus ».

Marc Rivalland

Association pour la Protection de l'Environnement à la Tranche sur Mer

Siège social : Mairie de la Tranche sur Mer – Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Affiliée à l'ADEV (Association de Défense de l'Environnement en Vendée), association agréée « Environnement »

Correspondance : S/C M. Marc RIVALLAND, 33 rue du Pré de la Cure, 85360 La Tranche sur Mer

Jardins : nature et/ou culture ?

Les parcs (espaces publics ou privés, d'agrément) et les jardins (d'agrément ou utilitaires) sont à la fois des **espaces cultivés** et des **espaces de culture** qui doivent composer avec un **milieu naturel** (sol, climat).

Trois traits les caractérisent :

- Ils sont implantés durablement de végétaux sélectionnés, domestiqués ou du moins choisis: légumes, plantes à fleurs, arbres fruitiers ou d'ornement.
- L'artificialisation peut être poussée très loin (taille des arbres en topiaire ou en nuages) et l'écosystème créé est orienté, la nature est dominée grâce à une attention continue ; les jardins sont habituellement exigeants en main d'œuvre.
- Leur ordonnancement est révélateur d'une intention. Il obéit à des règles techniques, esthétiques, paysagères et peut avoir des impératifs économiques.

Les parcs et jardins présentent habituellement un caractère esthétique ; ils ont vocation à apporter du plaisir et sont des lieux de créativité où tous les sens sont sollicités.

Le Paradis est ainsi souvent associé à un jardin dans nombre de religions.

« L'Éternel Dieu avait planté un jardin en Eden, du côté de l'Orient, et il y avait mis l'homme qu'il avait formé. Et l'Éternel avait fait germer tout arbre désirable à la vue, et bon à manger ». (Genèse)

La nécessité du beau accompagne le bon à manger.

Au cours de l'histoire, des arts du jardin ont été développés. Des « architectes-paysagistes » ont marqué leur époque et imposé leur style.

Des formes très différentes coexistent partout en Europe :

- Jardins à l'anglaise, à la française, à l'italienne, jardin zen, oriental, romantique, d'acclimatation, botanique pour les jardins d'agrément, jardins publics, éducatifs ou symboliques.
- Jardins ouvriers, jardins familiaux, collectifs, partagés, communautaires pour les potagers (légumes allant au pot) visant une certaine autonomie alimentaire. Dans le passé, ces jardins ont été souvent promus, par des patrons d'industrie paternalistes ou par l'Église, comme lieux d'une activité « saine » pour détourner les hommes d'occupations socialement néfastes. Ils peuvent voir se succéder des planches bien ordonnées de légumes de saison avec une émulation entre voisins pour obtenir la plus belle récolte ; des concours du plus gros légume sont traditionnels dans les pays anglo-saxons.

Le jardin familial peut prendre une forme en apparence moins ordonnée : jardin de curé ou jardin créole. Des plantes parfumées, condimentaires, médicinales, tinctoriales, des arbres fruitiers, des plantes à fleurs coupées se mêlent aux légumes dans un usage optimisé de la surface et de l'orientation.

Il existe ainsi souvent un fort lien identitaire entre le jardin et son propriétaire (jardin miroir) : affirmation du statut social, de la personnalité de son propriétaire : « le jardin, c'est l'homme ».

(Georges Clémenceau à propos du jardin de son ami Claude Monet, à Giverny).

La création de jardins partagés s'est généralisée en France depuis quelques années sous l'impulsion de collectivités locales ou d'associations. L'activité horticole de loisir est réputée avoir un impact positif sur la santé physique et mentale : production d'une alimentation saine, riche en micronutriments, exercice physique en plein air, reconnexion avec la nature, acquisition de compétences nouvelles, développement d'une créativité personnelle ou collective.

Le jardinage peut aider à la resocialisation de personnes handicapées ou éloignées de l'emploi

(CAT : Centres d'Aide par le Travail).

Comme les autres activités de loisir, celle-ci est aussi l'objet d'une certaine marchandisation : les jardineries ont connu une forte croissance.

Les pouvoirs publics sont intervenus pour valoriser des sites exceptionnels :

- Classement au titre des monuments historiques (intérêt patrimonial) : jardin du bâtiment (Thiré) ;
- Label jardin remarquable : jardin du bâtiment (Thiré) ; jardin du logis de Chaligny (Sainte Pexine) ; jardin d'inspiration médiévale (Bazoges en Pareds) ; parc de l'Auneau (Chantonnay).

Le ministère de la Culture propose, le premier week-end de juin, les rendez-vous aux jardins.

Chaque année, un concours national des jardins potagers est organisé conjointement par la Société Nationale d'Horticulture de France, l'Association Jardinot, la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs et SEMAE, l'interprofession des semences et des plants. (Deux fois lauréat : le potager du château Colbert à Maulévrier, 49).

Comment accueillir, favoriser la biodiversité au jardin ?

On l'a vu, le jardin est un milieu artificialisé et donc un écosystème sous contraintes anthropiques plus ou moins fortes. Face à la constatation de la forte érosion de la biodiversité, l'objectif dans les jardins peut être de mieux y accueillir le vivant « naturel », de laisser une place, à côté du cultivé et de l'acclimaté, pour le sauvage, le local :

- la surface occupée est d'environ 4 millions d'hectares (l'agriculture « de rente » occupe moins de 30 millions d'hectares en France métropolitaine) et concerne 1 français sur 6. Ce n'est pas si marginal.

- en milieu urbain ou périurbain les jardins sont susceptibles de former des corridors écologiques pour la faune et la flore sauvage.

De nombreuses publications ont cherché à promouvoir des pratiques pour enrichir le cortège du vivant au jardin, (notamment oiseaux, reptiles et batraciens, petits mammifères, insectes mais aussi flore sauvage, vie du sol) et surtout ne pas nuire :

Des conduites généralistes demandant un grand niveau d'expertise (exemples) :

Permaculture : promue par deux Australiens (Bill Mollison et David Holmgren) dans les années 70, ses principes découlent d'une éthique prenant en considération les soins apportés aux Hommes, à la Terre et aux partages des ressources. Ses techniques sont modélisées à partir de l'observation d'écosystèmes naturels notamment la forêt.

Jardin en mouvement (conceptualisé par Gilles Clément, paysagiste) : une alliance avec la nature :

« Il s'agit de faire le plus possible avec, le moins possible contre ».

Forêt jardinée ou forêt comestible.

Des pratiques sectorielles faciles à mettre en œuvre à l'usage des jardiniers amateurs :

Une activité qui se veut récréative et de soin, génératrice de bien-être et de joie, donc avec des visées se démarquant de l'agriculture de rente doit imaginer ses pratiques propres : voir site de la SNHF (Société Nationale des Horticulteurs de France) : www.jardiner-autrement.fr

Travail du sol, mécanisation : éviter le retournement du sol, l'enrichir en matières organiques.

Choix des espèces et variétés :

Légumes : utiliser des variétés anciennes ou résistantes aux maladies ; associer des plantes compagnes.

Plantes ornementales : éviter les espèces exotiques pouvant être envahissantes.

Fertilisation : privilégier la fertilisation organique (origine animale ou végétale, fumiers et composts).

Protection des cultures : éviter les pesticides de synthèse :

0 phyto (depuis le 01/01/2017, loi Labbé) : une loi interdit l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques.

0 produit phytopharmaceutique (à l'exception de produit portant la mention « Emploi Autorisé pour les Jardins » pour les jardiniers amateurs et professionnels non agréés, (depuis le 01/01/2019, réglementation étendue en 2022 à tous les espaces à usage collectif)

Ex. : molluscicides : le phosphate de fer remplace le métaldéhyde.

Gestion de l'eau : pour éviter un usage trop important du réseau d'eau potable, binage, paillage, collecte des eaux de pluie sont privilégiés.

Aménagement de l'espace : des refuges et abris pour la faune sauvage sont proposés : nichoirs, hôtels à insectes, tas de bois, boîte à hérissons...

Gestion des déchets : compostage, épandage au sol, enfouissement des déchets de récoltes, des adventices...poulailler associé...

Suivi de la biodiversité :

Sciences participatives au jardin (Muséum National d'Histoire Naturelle) : www.sciences-participatives-au-jardin.org/

Observatoire des vers luisants avec le GAE Estuaire (Talmont Saint Hilaire)

<http://estuaire.net/nos-projets/observatoire-des-vers-luisants>

Conclusion :

Si un jardin doit évoquer le paradis, il reste terrestre et il exige quelques efforts ; pour apporter des plaisirs en sollicitant tous les sens, il doit mobiliser, pour le créer et l'entretenir, notre corps et notre esprit. Il permet alors d'être au monde pleinement, d'inviter à partager avec l'autre (humain et non humain), de tisser un lien entre Nature et Culture.

Marc Rivalland

Pourquoi ne pas créer un jardin nourricier pour lutter contre l'extinction des insectes pollinisateurs ?

Si la pollinisation peut se faire par le vent, ce sont surtout les insectes qui assurent ce « travail » indispensable tant pour la reproduction d'un grand nombre de fleurs (90°/°) que pour la production agricole (70°/° des cultures).

Or, face au rythme du déclin général de l'ensemble des pollinisateurs : abeilles, bourdons, guêpes, mouches, papillons, coléoptères etc., **certaines pratiques peuvent contribuer à leur préservation :**

Dans mon jardin, qui est déjà un refuge LPO, j'ai installé un « hôtel » à insectes qui est resté peu fréquenté, mais étant en bordure de pinède, je suppose que le gîte n'était pas un problème.

Par contre, pour procurer le couvert, les vivres, si vous préférez, j'ai limité la tonte de ma petite pelouse afin de faciliter la croissance des fleurs sauvages.

J'ai surtout planté des espèces végétales diversifiées : une centaine, au bas mot, pollinifères et nectarifères, et réparties entre des périodes de floraison précoce et tardive.

Enfin, pour faciliter la vie aux « rampants » comme aux « volants » j'ai installé des abris à différentes hauteurs : essences buissonnantes au sol, arbustives au niveau intermédiaire et arborescentes en haut.

Cela ne suffira pas à sauver ces insectes qui nous rendent de tels services, mais sachant que l'agriculture productiviste est le principal responsable de leur déclin, je choisis, pour mon alimentation, des produits agricoles issus de cultures respectueuses de l'environnement.

Anne Calais



Pavots variés, Bourrache...



Lavaterre, gaura blanche, pied d'alouette...

Compte rendu du Comité de Massif de la forêt domaniale de Longeville 2025

Nicolas Jannault, directeur de l'Agence Territoriale Pays de la Loire de l'ONF a convié les structures concernées à un Comité de Massif de la forêt domaniale de Longeville, le mardi 14 janvier 2025, en Mairie de Longeville.

Ordre du jour :

1. Etat d'assiette 2024/2025 ; travaux prévus en 2025.
2. DFCI : travaux 2024, travaux prévus en 2025 - Feu du 15/08/25.
3. Plan de gestion du site de la Pointe d'Arçay.
4. Mise à jour du jeu de piste de Jard sur Mer.

Christophe Rollier, responsable de l'Unité Territoriale, a animé la réunion, assisté de ses collaborateurs intervenants en forêt de Longeville : son adjoint Aodren Vinet (aussi responsable DFCI), Emmanuel Podechard (technicien secteur de Longeville, La Tranche sur Mer, l'Aiguillon la Presqu'île), Carl Remaud (technicien secteur de Jard et St Vincent sur Jard), Pierre Allaire (conducteur de travaux).

Participaient à la réunion, des représentants des Municipalités de Longeville, Saint Vincent sur Jard, l'Aiguillon la Presqu'île, de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, des Espaces Naturels Sensibles de Vendée, de l'Association de Défense du Littoral Jardais (ADLJ), de France Nature Environnement (FNE 85), du Conservatoire du Littoral, de l'Association de Défense de la Forêt de Boisvinet, du Comité Départemental de Randonnée Pédestre, de l'APELT (M. Rivalland), du Comité d'Accueil de La Tranche sur Mer (Lionel Compin pour les marcheurs).

C. Rollier rappelle les objectifs du Comité de Massif (6ème comité, le premier s'étant tenu le 15/12/2016) qui doit se tenir dans un esprit de transparence, d'écoute et de dialogue.

Après un tour de table, Julie Habert, chargée de communication à l'ONF, demande aux présents quel est le mot qui leur vient à l'esprit quand ils pensent à la forêt de Longeville :

« *Sangliers, beaucoup de broussailles, beau terrain de jeu, paysage patrimonial, dune, domanialité, espace naturel sensible, forêt et sécurité, fragilité, liberté et protection, accueil, espace multi générationnel, multiples usages à faire cohabiter...* »

Termes qui reflètent l'éventail des perceptions et préoccupations.

1. Etat d'assiette 2024/2025 ; travaux prévus en 2025 :

Pour la Tranche sur Mer :

Parcelle 43 : surface unité de gestion : 4,33 ha ; concernée par un relevé de couvert ; 1,48 ha coupé.

Parcelle 49 (près de la dune de Paris) : surface unité de gestion : 3,04 ha ; concernée par une coupe d'ensemencement ; 1,10 ha coupé.

Rappel : phases d'une régénération naturelle pour le renouvellement du peuplement :

a) Relevé de couvert : enlèvement des chênes verts et autres espèces que les pins. Economiquement, seuls les particuliers acceptent, pour l'instant, cette coupe. Les cessions, à l'amiable, font l'objet d'un contrat et le bois récolté est facturé au prix de 18 € HT par stère (maximum 30 stères par foyer, pour éviter les reventes).

La population de particuliers intéressés et aptes à exploiter ces coupes se réduit et ne se renouvelle pas, ce qui pose problème. (Contacter le technicien forestier de secteur pour obtenir une coupe).

b) Coupe d'ensemencement : marquage des pins à couper et des semenciers à conserver. L'ouverture du couvert permet la germination des graines de pins, mais aussi la repousse de souche des chênes verts.

Les semenciers sont enlevés au bout de 3 ans.

c) Travaux sur le peuplement pour élever les pins :

Cloisonnement : passage d'un broyeur sur une largeur 2 à 2,50 m tous les 6 m afin de permettre le passage des hommes pour détourner les pins. L'opération de dégagement est réitérée 2 ou 3 fois jusqu'à ce que les pins soient sauvés.

Le peuplement actuel peut s'adapter au changement climatique : il peut évoluer au fil du temps avec l'augmentation du taux de matière organique et l'acidification des sols ; le pin, espèce pionnière, cède la place au chêne vert. A Jard sur Mer, des stations évoluent même vers la forêt caducifoliée : chênes pédonculés, sessiles, pubescents et diverses autres espèces.

La forêt n'est pas l'objet d'une grosse pression économique. L'évolution naturelle est accompagnée pour avoir une continuité du couvert en évitant les espèces invasives telles que le robinier (« acacia »). Pour ne pas avoir de détérioration du paysage, une gestion fine, sans bouleversement, conduit à une « forêt mosaïque ».

La forêt (1225 ha) est actuellement entretenue et exploitée selon le plan d'aménagement prévu sur 20 ans (2020-2039) :

Voir sur le site de l'ONF : <https://www.onf.fr/++amgt++A036289S/++zfiles++3b969a0c>

Le technicien forestier prend cependant l'initiative de l'aménagement à la parcelle en fonction de l'évolution du couvert.

Note : la forêt est labélisée PEFC : seules les huiles biodégradables sont autorisées pour les tronçonneuses.

2. DFCI : travaux 2024, travaux prévus en 2025 - Feu du 15/08/25 :

La DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) est une Mission d'Intérêt Général (MIG) confiée à l'ONF par le Ministère chargé de l'Agriculture depuis les années 1960.

Nouveau : depuis les feux de 2022, la Vendée est devenue territoire de feu.

MIG DFCI, un dispositif multi-acteurs : 3 ministères (Agriculture, Environnement, Intérieur) ; collectivités locales ; opérateurs publics : INRAe, CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), Météo France, SDIS (Service Départemental Incendie et Sécurité).

L'ONF conventionne avec les communes pour des patrouilles de police, avec le SDIS pour des formations, des appuis techniques, des échanges de données. Des opérations de prévention sont réalisées avant saison en direction des locaux, des vacanciers, des écoles, des médias. Des panneaux sont posés.

La DFCI suppose une analyse du risque, une cartographie des contours de feu, une coordination des dispositifs.

RCCI : Recherche des Causes et Circonstances d'*Incendie*.

BDIFF : Base de Données sur les Incendies et Feux de Forêt : est alimentée après le feu (cartographie des surfaces touchées...).

Une placette de suivi du risque météo a été mise en place en forêt de Notre Dame de Monts ; le taux d'humidité de rameaux d'ajonc et de troène est mesuré ; les données sont transmises à Météo France qui définit le niveau de risque. L'ONF assure des Patrouilles de Surveillance et d'Intervention (PSI) avec un véhicule 4x4 (600 l d'eau, équipement de 2 personnes) : 5 secteurs en Vendée (ici secteur C). En 2024, la PSI a fait 60 sorties, parcouru 8300 km, sensibilisé 800 personnes.

Des Patrouilles de Surveillance et Contrôle (PSC) sont également assurées. En fonction de la météo, des agents assermentés (uniforme ONF avec un liseré jaune) parcourent la forêt pour éviter les conduites à risque. PSC : 2 sorties en 2024.

Pour l'instant, le cadre réglementaire tient dans un arrêté interdépartemental d'emploi du feu et dans un arrêté camping 85. Il n'y a pas à ce jour d'arrêté OLD (Obligation Légale de Débroussaillage, préfecture). L'OLD est très exigeante puisque le propriétaire d'une habitation est tenu de débroussailler, autour du bâti, dans un périmètre de 50 m, sans tenir compte des limites de sa propriété (donc souvent obtenir du propriétaire voisin qu'il débroussaille).

Dans l'idée du législateur, le risque de départ de feu est lié à l'activité dans la maison, en second, le débroussaillage protège la maison d'un feu venant de plus loin.

En cas de départ de feu, un seul numéro, le 112. Le SDIS répercute l'alerte auprès du cadre ONF de permanence et à la patrouille de surveillance et d'intervention.

Feu du 15/08/2024 à La Faute dans la dune grise : à 15h00 le feu s'est propagé horizontalement dans la végétation au sol ; la température n'est pas montée suffisamment pour enflammer les pins. Le feu a été contrôlé par une PSI avant l'arrivée des pompiers qui ont sécurisé la zone touchée. Le risque ici concernait les baigneurs sur la plage ou sur les sentiers d'accès.

3. Plan de gestion du site de la Pointe d'Arçay :

Y interviennent maintenant de nombreux acteurs : Ministère de l'Agriculture, OFB, ONF, Conservatoire du Littoral, PNR du Marais Poitevin, Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des pertuis, Département de la Vendée, Commune de l'Aiguillon la Presqu'île.

Intéresse la Réserve Biologique Dirigée (RBD) de la Pointe d'Arçay et le Domaine Public Maritime adjacent.

(Voir sur le site de l'ONF : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/%2B/1ecd::reserve-biologique-dirigee-de-la-pointe-darcay.html>)

Réalisé : inventaires de terrain, rédaction du diagnostic, concertation des structures référentes, rédaction des mesures de gestion, relecture des documents par partenaires, transmission pour approbation du plan de gestion de la RBD.

A réaliser : relecture de la direction générale de l'ONF, avis du Conseil National de Protection de la Nature (créé en 1946), approbation du Ministère, attribution du Domaine Public Maritime au Conservatoire du Littoral, convention de gestion.

Une étude de faisabilité d'une Réserve Nationale est en projet pour une meilleure reconnaissance de ce site emblématique, pour assurer une continuité des objectifs de gestion, pour un renforcement de la protection. La reconnexion des zones humides est un enjeu, par exemple pour des espèces d'amphibiens (pélobate cultripède). Le représentant du Conservatoire du Littoral (établissement public, 1975) précise son action sur le secteur du Havre (48 ha) où le camping-caravaning sauvage est maintenant proscrit par le PPRL. L'État, la Commune et le Conservatoire font face à une résistance forte des propriétaires qui refusent de quitter cette zone à risque de submersion (ou d'incendie en été !).

Le Conservatoire du Littoral y a acquis, pour l'instant, 8 ha.

4. Mise à jour du jeu de piste de Jard sur Mer (au départ du parcours de santé, près de la salle omnisport) :

Piloté par la Mairie, il existe depuis de nombreuses années. Une nouvelle maquette a été réalisée. Sa finalisation est prévue au 2ème trimestre 2025.

Une dernière question porte sur la présence de sangliers : le plan de chasse permet d'accroître les prélèvements. La présence en forêt a été réduite un temps mais, après les dernières récoltes de maïs, les animaux sont revenus en nombre.

Marc Rivalland

Tarification Incitative, formule efficace pour la réduction des déchets ?

La communauté de communes Vendée Sud Littoral, dont la Tranche fait partie, a choisi d'instaurer la Redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères à partir de janvier 2026.

Ce système proche du concept « pollueur, payeur » est plus juste, puisque chacun paie en fonction de la quantité jetée.

Son intérêt : inciter à mieux trier et donc à réduire nos déchets ménagers résiduels, la « poubelle grise », dont 40 % pourraient être valorisés ou recyclés.

Une analyse, sur deux ans, de 200 collectivités a permis de constater qu'une majorité ont connu une baisse de 30 % des ordures et une stabilisation ou une baisse des coûts de gestion (moyenne de 81 € par habitants/an au lieu de 99 €).

Contrairement aux craintes de certains, des campagnes d'observation entre des territoires en tarification incitative et des territoires témoins ont montré que la T.I. n'a généré que très peu de dépôts sauvages.

L'Ademe chiffre à 8 millions les Français concernés par la T.I. alors que le Code de l'Environnement en prévoyait 15 millions en 2020 et 25 millions en 2025 !

Anne Calais

Recyclage, solution miracle pour réduire la pollution plastique ?

Les dangers de la pollution plastique pour l'environnement et la santé sont démontrés scientifiquement. Nul ne peut plus les ignorer. Pourtant, les Etats réunis en novembre dernier en Corée du Sud ont été incapables de s'entendre pour la limiter. Ils sont repartis bredouilles, sans accord ni Traité. Les lobbies pétroliers ont encore réussi à gagner du temps...

Chaque français consomme 70kg de plastique par an dont près de la moitié en emballages, notamment ceux à usage unique. Nous sommes parmi les plus gros consommateurs en Europe.

Recycler scrupuleusement ses déchets est certes une action nécessaire mais elle ne constitue pas la solution miracle pour lutter contre la pollution plastique.

Il faut savoir qu'il y a des milliers de plastiques différents répartis en 7 grandes familles qui portent des noms très compliqués et commencent toutes par « poly » (comme polymères).

- Famille PET : bouteilles d'eau, de soda, emballages transparents et rigides
- Famille PEHD : bouteilles de lait, contenants de produits d'entretien
- Famille PEBD : sacs et films plastique
- Famille PVC : fenêtres, portes, portails
- Famille des polypropylènes : ordinateurs, automobiles
- Famille des polystyrènes : gobelets, pots de yaourts
- La dernière famille regroupe les autres plastiques comme le nylon ou l'acrylique.

Pour des plastiques de même nature, il existe des centaines de formules différentes d'où la difficulté de les recycler.

Le recyclage le plus répandu est un recyclage mécanique consistant à broyer les déchets afin de les transformer en granulés qui sont ensuite utilisés pour fabriquer des nouveaux objets de même nature. Il fonctionne bien pour le PET : 4 bouteilles recyclées font 3 nouvelles bouteilles.

Mais malheureusement, chaque bouteille ne peut pas être recyclée plus de 2 ou 3 fois !

Les autres familles de plastique, dont la composition chimique est plus complexe, sont techniquement plus difficiles à recycler.

Enfin, même si les techniques de recyclage se développent, entre les plastiques qui ne sont pas triés et ceux qui ne sont pas recyclables, à peine un quart de nos déchets plastiques est recyclé en France.

Le recyclage des plastiques ne constitue donc qu'une solution très partielle. **De plus les procédés de recyclage consomment beaucoup de ressources et d'énergie.**

Réduire nos déchets en les recyclant est un fantasme largement alimenté par les industriels qui utilisent l'alibi du recyclage chimique pour produire toujours plus de matière plastique.

La journaliste, Anne-Sophie NOVEL, écrit : « *Dans la course au recyclage, la question de l'utilité sociale des objets produits n'est plus mise en balance avec leur impact environnemental. On en vient à chercher à recycler ce qui ne devrait même pas exister en premier lieu. La politique du tout recyclage n'est pas seulement insuffisante, elle est devenue contre-productive* »

Alors ? Comme toujours, la balle est dans le camp des consomm'acteurs !

La loi du marché est simple : l'offre s'ajuste à la demande. Si nous utilisons moins de plastique, la production baissera, c'est mathématique. Donc,

- bannissons les emballages et les récipients en plastique à usage unique,
- privilégions les produits éco-conçus, les produits solides plutôt que liquides, les produits peu emballés, idéalement achetons en vrac,
- allongeons au maximum la durée de vie de nos objets en plastique,
- **En dernier lieu, recyclons les plastiques que nous n'avons vraiment pas pu éviter.**

Je vous rappelle que tous les commerçants de la Tranche, en boutique et sur le marché, acceptent avec plaisir vos contenants... Il suffit juste d'y penser !

Vous verrez, cela deviendra vite un réflexe.

Martine Bretonnet